



Échillais

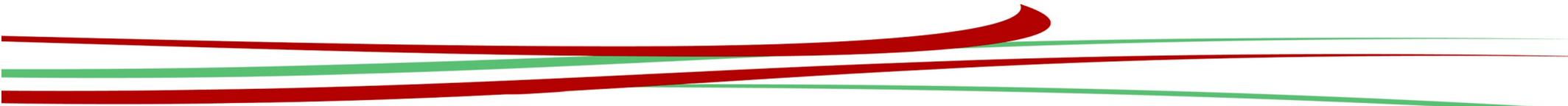
Au Cœur de Rochefort-Océan

VILLE D'ÉCHILLAIS

RAPPORT SUR LES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2018



INTRODUCTION

La commune d'Echillais en dépassant le seuil de 3500 habitants vient de vivre un cap important de son histoire.

Commune la plus peuplée au sud de la Charente dans l'espace de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, son développement est en constante progression tant au niveau de l'urbanisme que de l'implantation de nouvelles activités économiques.

La commune doit continuer d'afficher sa volonté de bien accueillir ses nouveaux habitants, de soutenir le rayonnement de son tissu associatif et de poursuivre ses efforts dans la réhabilitation, l'extension voire la création de nouveaux bâtiments (sportifs, ateliers municipaux, médiathèque, mairie).

Elle se doit de le faire en maîtrisant les grandes lignes de ses budgets et dans le cadre d'une totale transparence dans son fonctionnement municipal.

Elle doit aussi continuer de consulter les acteurs locaux de la commune que sont les associations le conseil de sages, le conseil municipal d'enfants.

LES OBLIGATIONS LÉGALES ET LES OBJECTIFS

Les obligations légales

Le D.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312.1 du CGCT) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget (Tribunal Administratif de Montpellier, 11/10/1995, M. BARD c/commune de Bédarieux).

En l'absence de D.O.B., toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (Cour Administrative d'Appel de Marseille, 19 octobre 1999, commune de Port-La-Nouvelle).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le D.O.B. ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (Tribunal Administratif de Versailles, 16/03/2001, M. LAFOND c/commune de Lisses).

LES OBLIGATIONS LÉGALES ET LES OBJECTIFS

Les objectifs

Le DOB permet à l'assemblée délibérante :

- d'informer sur la situation financière,
- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Le D.O.B a pour objectif d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les évolutions de la situation économique de la commune et sur les orientations budgétaires à venir. Il améliore l'information transmise aux élus, leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité et permet d'éclairer les choix à arbitrer.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vu du Débat d'Orientation Budgétaire, en même temps que la convocation, au minimum 5 jours avant la réunion du conseil municipal.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de cette note explicative constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif.

La note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, les investissements, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Délibération

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi, et prémunir la collectivité contre un éventuel contentieux.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Publicité

Dans un délai de quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires, il doit être mis à la disposition du public. Par ailleurs, l'article L2313-8 du Code général des collectivités territoriales précise que le rapport sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

Zone euro : La reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au 2ème Trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008.

Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% et 1,5%.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

France : une croissance au-delà du potentiel

Au 3ème trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

France : retour progressif de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. En moyenne, l'inflation devrait atteindre 1,3% en 2018.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET COMMUNAL

France : une lente consolidation budgétaire

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Synthèse

Contexte macro-économique

- Croissance France : 1,7%
- Croissance Zone € : 1,8%
- Inflation : 1,1%

Administrations publiques

- Croissance en volume de la dépense publique : 1,2%
- Déficit public (% du PIB) : 2,6%
- Dette publique (% du PIB) : 96,8%

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP)

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif. Les trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 sont :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique

Dispositifs mis en place pour respecter les objectifs

◇ Contractualisation entre Etat et Collectivités

Les 319 plus grandes collectivités seront invitées à conclure un contrat avec le représentant de l'Etat. Il déterminera les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de les respecter.

Les autres communes et EPCI à fiscalité propre peuvent également le faire sur la base du volontariat.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Dotation Globale de Fonctionnement

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

Le montant global de la DGF est fixé à 27 milliards € pour l'année 2018

◇ Suppression de la réserve parlementaire

Les parlementaires ont adopté le 9 août 2017 le projet de loi organique sur la confiance dans la vie politique. Le Parlement a donc acté la suppression définitive de la réserve parlementaire. Cette réserve parlementaire était mise à la disposition des députés et des sénateurs afin de subventionner des projets associatifs ou de collectivités locales de leur circonscription. Cette enveloppe représentait 150 millions d'euros en 2017.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1er janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale. Pour ce faire, la Loi de Finances instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources.

Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR) :

Dégrèvement total d'ici à 2020	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Dégrèvement de la taxe d'habitation

Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la Taxe d'Habitation en 2017, en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI. Néanmoins, la LFI prévoit une majoration de ce taux de référence pour les collectivités inscrites dans une procédure de lissage des taux (cas des communes nouvelles ou des fusions de communautés).

Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards € à compter de 2020.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

◇ Automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

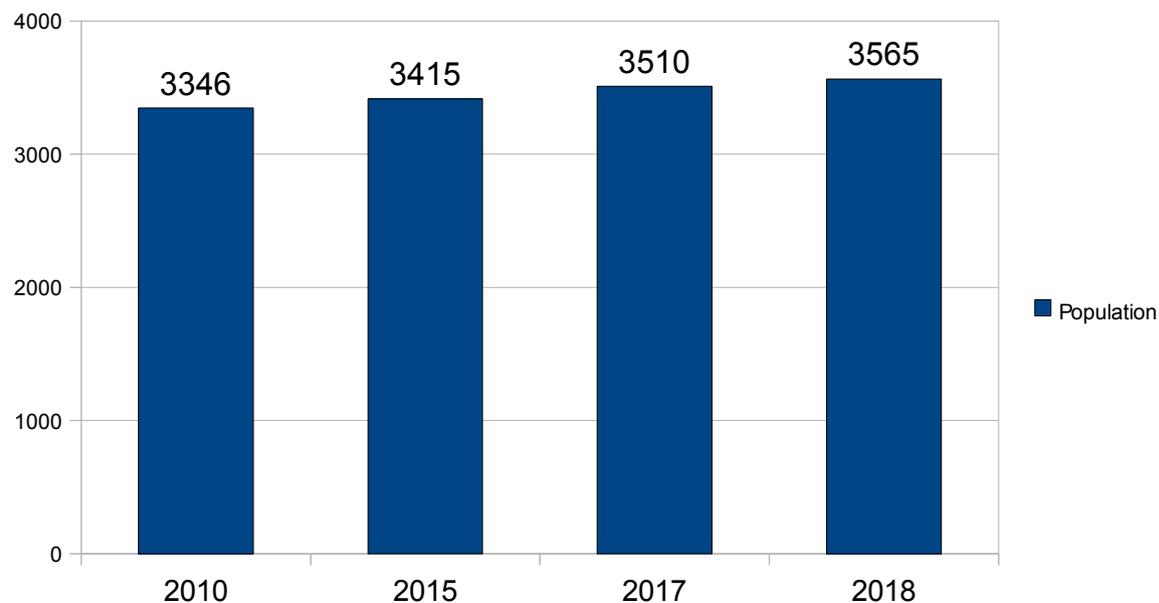
A compter du 1er janvier 2019, la LFI instaure le recours à une base comptable des dépenses engagées et la mise en paiement pour automatiser la gestion de ce fonds.

Il sera ainsi possible d'abandonner le système déclaratif au profit d'un système automatisé, grâce à l'adaptation des applicatifs informatiques.

LES ELEMENTS COMMUNAUX

Population communale (Source INSEE)

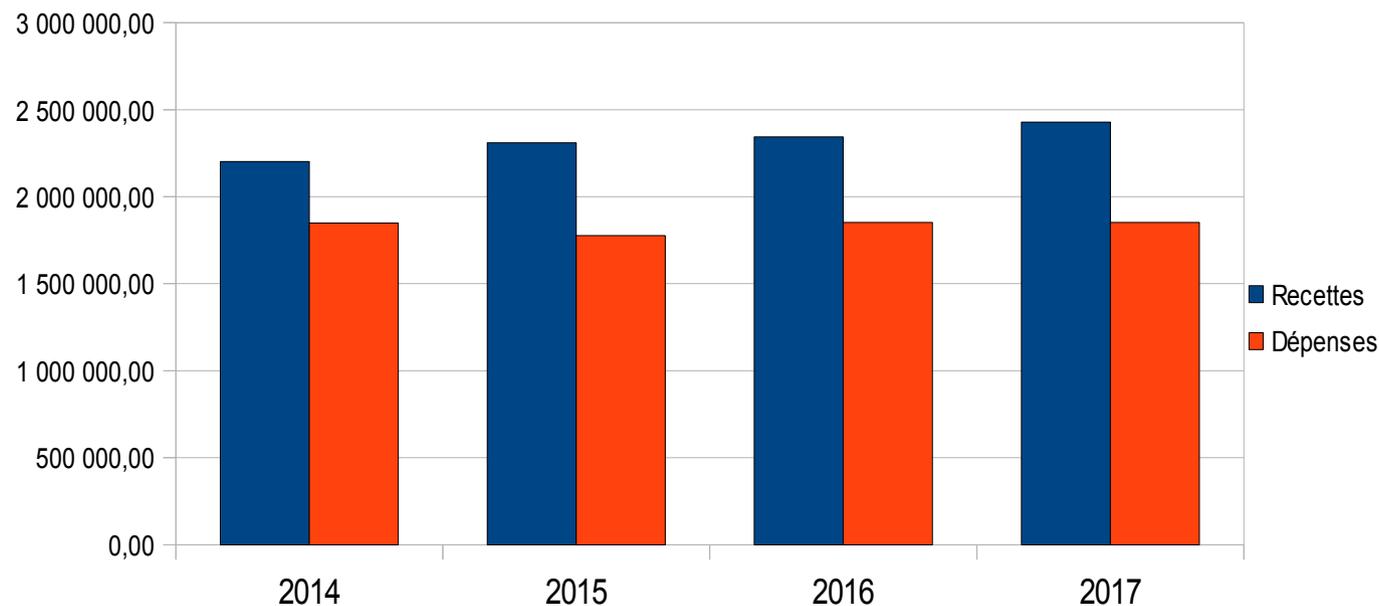
Si les statistiques de l'INSEE démontrent une légère baisse de la population sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan de -1,99% entre 2010 et 2018 (64 952 habitants à ce jour), Echillais se place parmi les communes en pleine croissance démographique avec une augmentation de la population + 6,65% entre 2010 et 2018.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les dépenses de fonctionnement de la ville d'Echillais sont globalement stables depuis 2014 (+0,13%) alors que les recettes de fonctionnement progressent de + 10,29% entre 2014 et 2017.

Section de fonctionnement – évolution des dépenses et des recettes 2014-2017
(source commune d'Echillais)

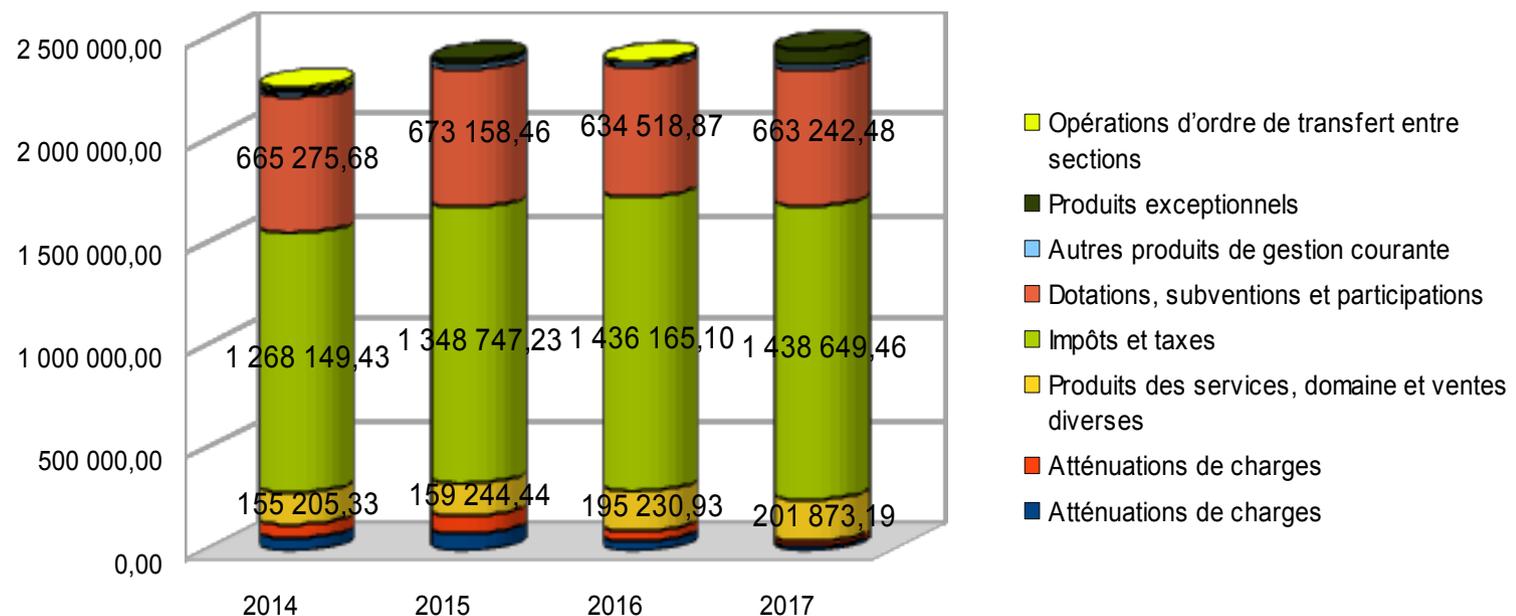


LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

1 – Les recettes de fonctionnement

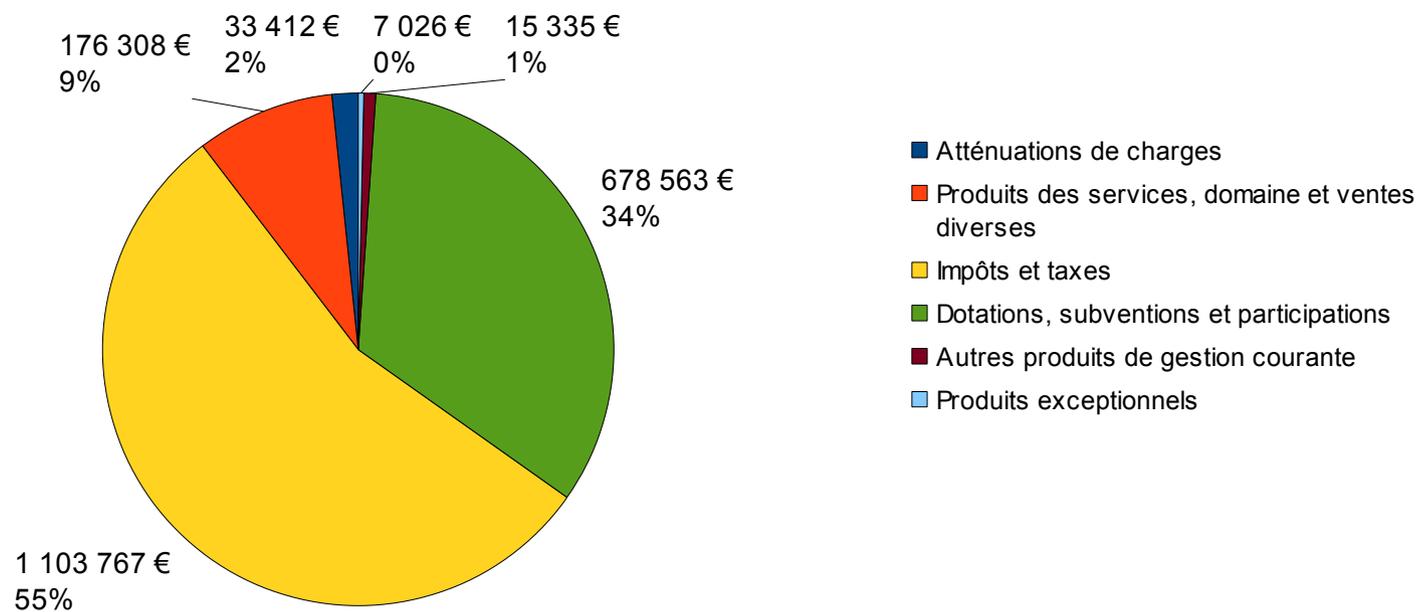
Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes d'exploitation, des concours de l'État et des recettes fiscales. En 2017, ces trois produits financiers représentaient 96,10% des recettes totales.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

1 – Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement 2017



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les concours de l'État

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : diminution de - 24% depuis 2012
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : diminution de - 26% depuis 2012
- la dotation de solidarité rurale (DSR) : augmentation de + 44% depuis 2012.

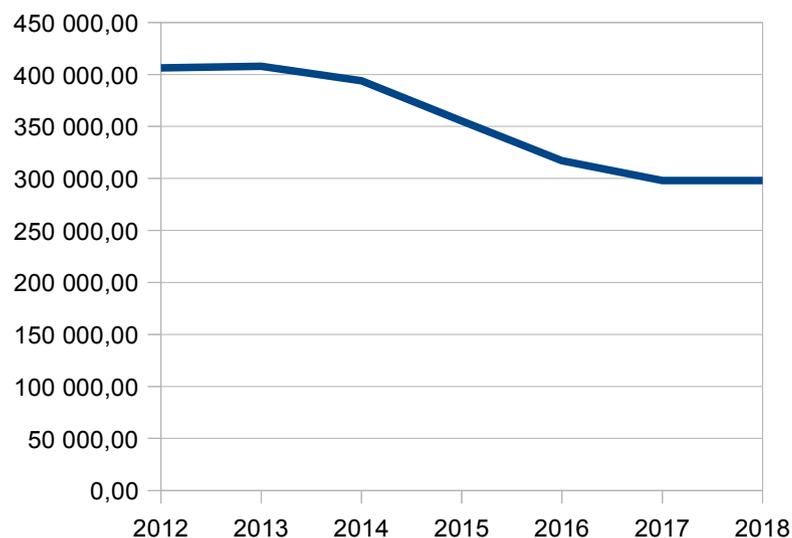
Évolution de l'ensemble des dotations d'Echillais (2012-2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation globale de fonctionnement	406 279,00	408 005,00	393 907,00	355 156,00	316 972,00	297 978,00
Dotation de solidarité rurale	129 569,00	136 884,00	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00
Dotation nationale de péréquation	53 618,57	45 078,00	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00
Totaux	589 466,57	589 967,00	577 744,00	554 827,00	522 278,00	523 959,00

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF attribué à la ville d'Echillais a suivi le même fléchissement que l'enveloppe nationale. Il est passé de 406 279€ en 2012 à 297 978€ en 2017 représentant une baisse de près de 26% entre ces deux dates soit un manque à gagner cumulé de 259 377€ sur la période.



RAPPEL

La dotation forfaitaire d'une commune est calculée en fonction :

- de l'évolution de sa population
- de la superficie de son territoire
- du montant de l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi que de la compensation des baisses de dotations de compensation de la taxe professionnelle
- d'un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Évolution de la DNP d'Echillais (2012-2017)

<i>Libellé</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Dotation nationale de péréquation	53 618,57	45 078,00	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00
Totaux	53 618,57	45 078,00	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00

L'enveloppe nationale de la DNP sera maintenue à 1 milliard d'euros en 2018.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

Évolution de la DSR d'Echillais (2012-2017)

<i>Libellé</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Dotation de solidarité rurale	129 569,00	136 884,00	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00
Totaux	129 569,00	136 884,00	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00

Entre 2012 et 2017, la perte financière cumulée pour la ville d'Echillais au titre des trois dotations s'élève à - 160 887€.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

La solidarité financière

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'ensemble intercommunal composé de la CARO et des 25 communes membres est éligible au reversement du FPIC. Le montant attribué au territoire est alors réparti, en application du droit commun :

- premièrement, entre la CARO et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale ;
- deuxièmement, entre les 25 communes en fonction de leur potentiel fiscal par habitant : plus la commune dispose d'un potentiel financier par habitant fort par rapport à la moyenne du territoire, moins son attribution FPIC sera élevée et inversement.

Le montant du FPIC alloué à la commune en 2017 s'élevait à 70 982 €. Ce montant serait stable en 2018.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

La fiscalité locale

Fiscalité de la ville d'Echillais lors du vote du budget 2017

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI
TAUX	10,23%	18,65%	75,61%
BASES PREVISIONNELLES	4 939 000	3 332 000	61 900
PRODUITS NETS	505 260 €	621 418 €	46 803 €
TOTAL	1 173 481 €		

(Sources : Direction des finances publiques de la Charente-Martinique – tableau n° 1250M fiscalité directe locale – mars 2017)

Fiscalité de communes de la CARO en 2017

	Communes				
Taxes 2017	<u>Saint-Agnant</u>	<u>Soubise</u>	<u>Fouras</u>	<u>Tonnay-Charente</u>	Rochefort
Taxe d'habitation	15,50%	10,01%	9,70%	11,87%	15,67%
Foncier bâti	18,80%	22,38%	22,09%	19,48%	32,14%
Foncier non bâti	71,59%	48,74%	30,43%	40,43%	45,38%

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Évolution des taux, bases et produit de 2012 à 2017

TAXE D'HABITATION						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux TH	9,58%	9,67%	9,79%	9,79%	10,08%	10,23%
Moyenne nationale	16,36	16,26	16,15	16,31	16,81	NC
Évolution du taux	0,94%	0,94%	1,24%	1,00%	2,96%	1,49%
Bases TH	4 388 427	4 586 421	4 737 466	5 064 720	4 850 832	4 973 217
Produit TH	420 412 €	443 507 €	463 798 €	495 835 €	488 964 €	508 760 €
FONCIER BATI						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux FB	17,46%	17,63%	17,84%	17,84%	18,38%	18,65%
Moyenne nationale	18,82	18,82	18,84	19,06	19,26	NC
Évolution du taux	0,98%	0,97%	1,19%	1,00%	3,03%	1,47%
Bases FB	2 796 057	2 927 708	3 033 101	3 193 746	3 259 309	3 343 212
Produit FB	488 192 €	516 155 €	541 105 €	569 764 €	599 061 €	623 509 €
FONCIER NON BATI						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux FNB	73,31%	73,97%	73,97%	73,97%	74,51%	75,51%
Moyenne nationale	41,65	41,68	41,27	41,75	41,78	NC
Évolution du taux	0,99%	0,90%	1,00%	1,00%	0,73%	1,48%
Bases FNB	58 989	56 797	57 483	57 114	60 267	61 641
Produit FNB	43 233 €	42 013 €	42 520 €	42 247 €	44 905 €	46 607 €
PRODUITS DES 3 TAXES						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL	951 837 €	1 001 675 €	1 047 423 €	1 107 846 €	1 132 930 €	1 178 876 €
INFLATION						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
historique (source INSEE)	2,00%	0,90%	0,50%	0,00%	0,20%	1,00%

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Le produit des 3 taxes

En 2017, le produit des 3 taxes locales atteint 1 178 133€ et représente 49% des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant s'élève à 330€ par habitant

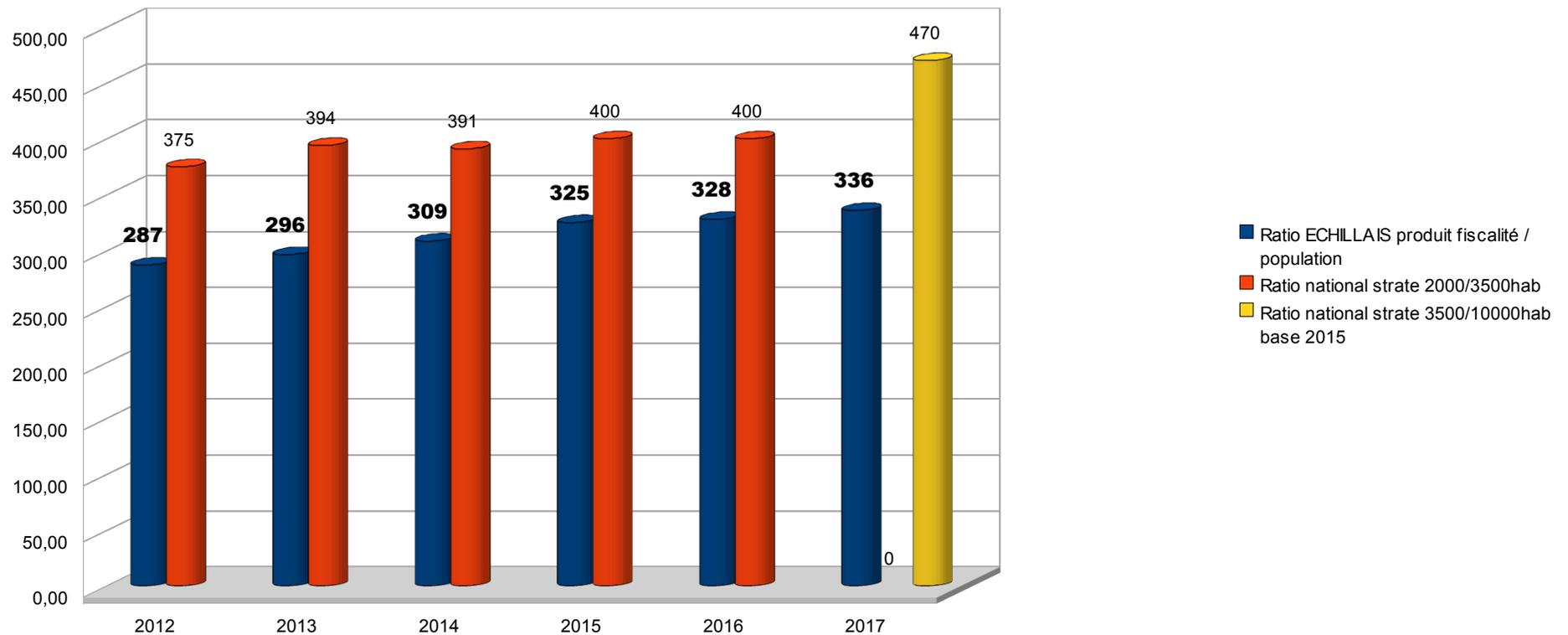
Part de la fiscalité dans les recettes réelles de fonctionnement

<i>Libellé</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Taxes foncières et d'habitation	968 534,00	1 005 550,00	1 050 037,00	1 109 791,00	1 134 092,00	1 178 876,00
Produit des 3 taxes / recettes réelles fonctionnement	48,08%	47,35%	48,14%	48,05%	48,43%	48,54%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 014 411,84	2 123 594,07	2 181 232,72	2 309 524,28	2 341 665,42	2 428 630,24

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

Ratio produit fiscalité/population 2012-2017



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Le potentiel fiscal et coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)

	Potentiel fiscal					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits 3 taxes ECHILLAIS	968 534 €	1 005 550 €	1 050 037 €	1 109 791 €	1 134 092 €	1 178 876 €
TOTAL POTENTIEL FISCAL	1 268 734 €	1 320 420 €	1 360 260 €	1 458 629 €	1 468 347 €	NC
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	76,34%	76,15%	77,19%	76,08%	77,24%	NC
Population	3375	3392	3403	3415	3459	3510
Potentiel fiscal / habitant	376 €	389 €	400 €	427 €	425 €	NC

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2016 (c'est-à-dire le rapport entre le produit fiscal d'ECHILLAIS et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases d'ECHILLAIS les taux moyens nationaux) est de 77,24%, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée.

Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte et supérieure à la moyenne nationale. A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est inférieure, les ressources potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

Une observation à noter : le potentiel fiscal est plus faible en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti, mais il est plus élevé sur la taxe sur le foncier non bâti.

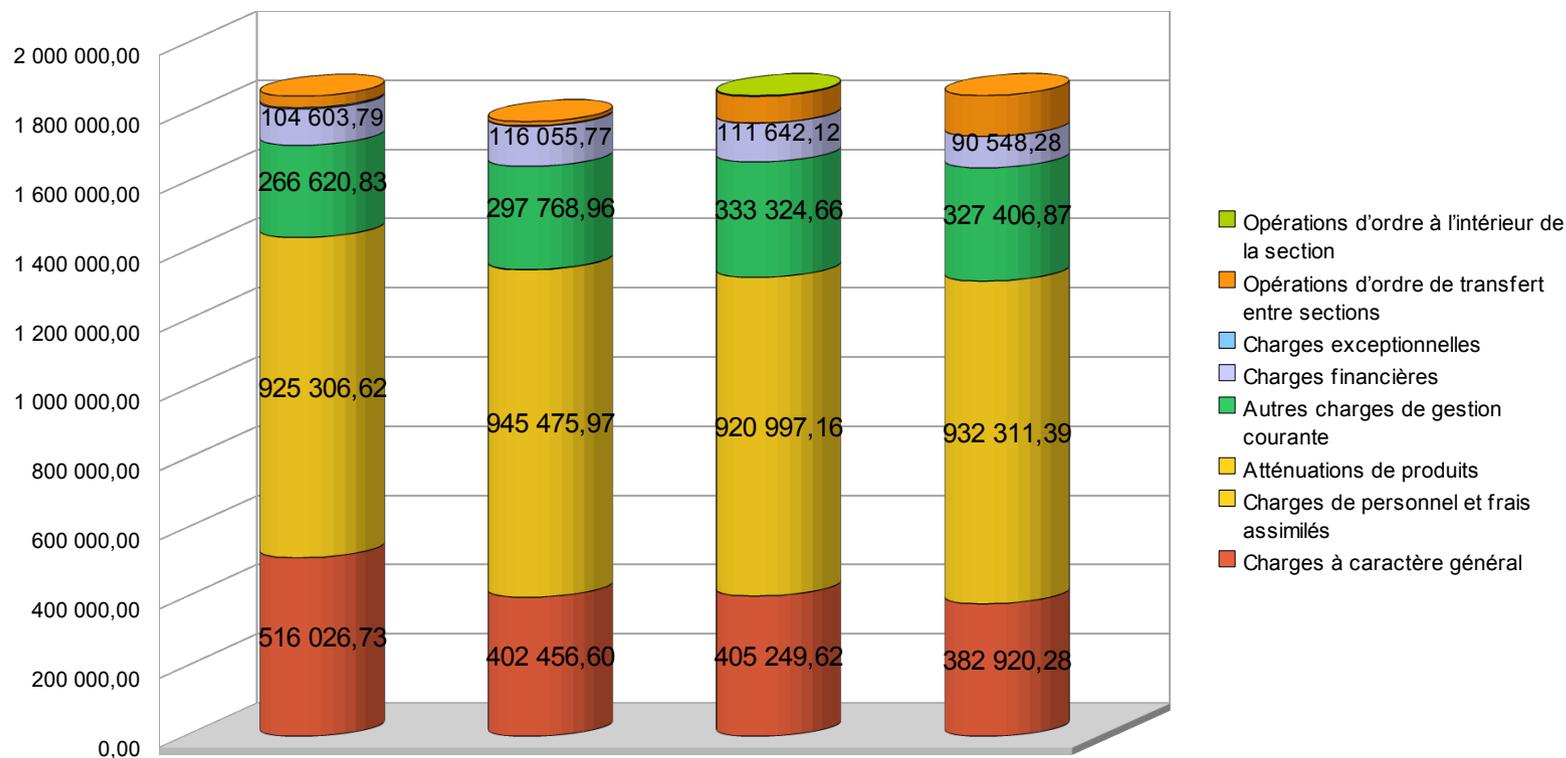
Le potentiel fiscal par habitant est de 553€ pour les communes de même strate de population contre 425€ pour Echillais.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

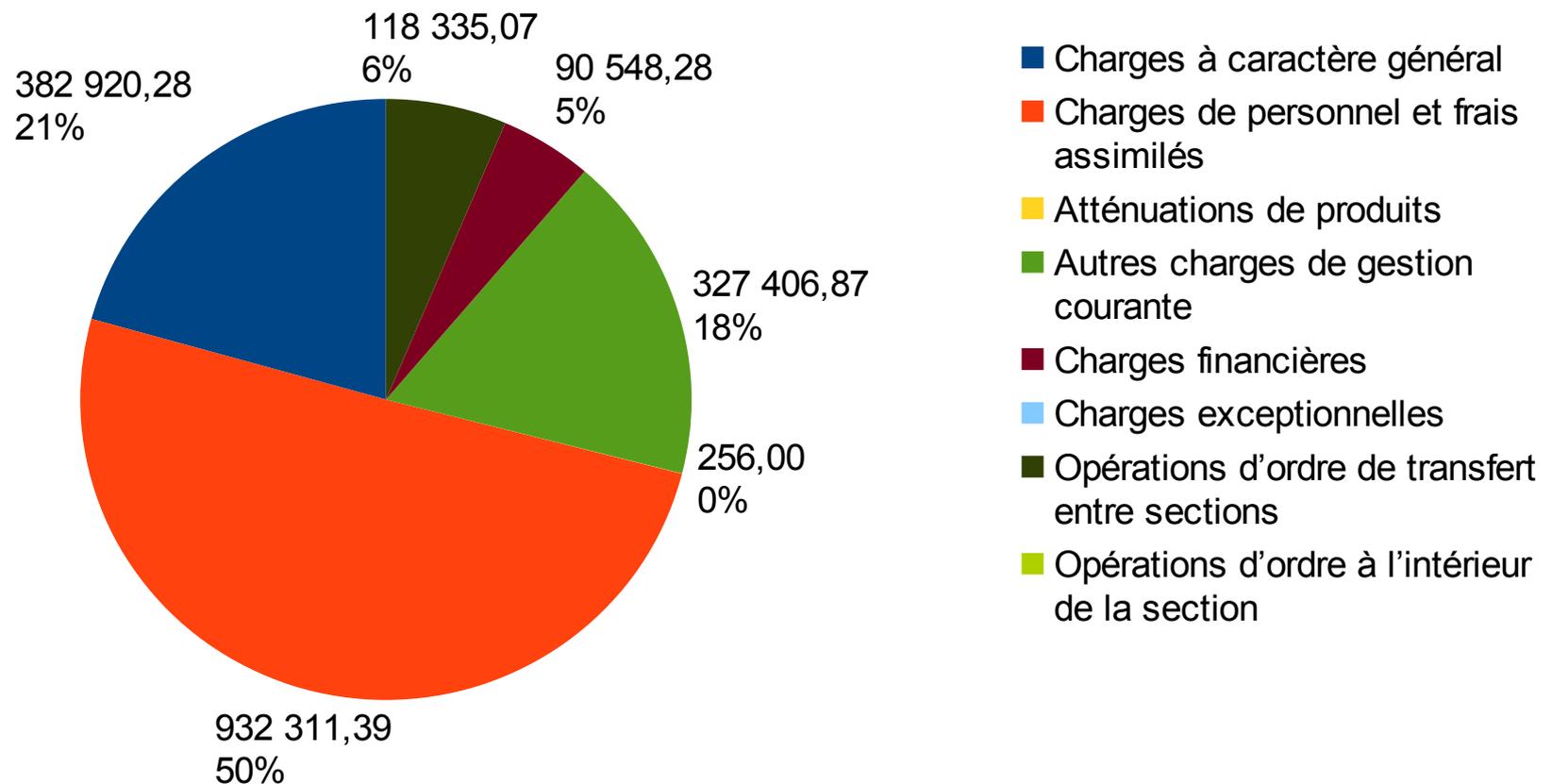
2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières. En 2017, ces quatre charges financières représentaient 93,60% des dépenses totales.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2017



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général a atteint 382 920€ en 2017. Ces charges sont en diminution constante depuis 2014. Cette baisse générale avoisine 26% sur la période.

Depuis 2014, des économies ont pu être trouvées lors de la renégociation de certains contrats (assurances -30%, photocopieurs -50%, maintenance des appareils de lavage au foyer -46%,...)

Des économies ont pu également être réalisées dans le cadre des consommations d'électricité notamment par la pose d'horloges astronomiques sur le réseau d'éclairage public et par la diminution des heures d'illumination de l'éclairage public la nuit. Cette économie s'élève à 28 600 euros entre 2014 et 2017, soit -27%.

Dans le cadre des transferts de compétences vers la CARO, la ville ne supporte plus certaines charges comme l'achat de livres (-4000€) et les dépenses de fonctionnement (-4200€) de la médiathèque.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges à caractère général

Application de la réforme des rythmes scolaires :

L'incidence financière de l'application de cette réforme sur les dépenses communales n'a pas été neutre. Elle était de +33 500€ dès 2014 dont +26 000€ liés aux dépenses de personnel. Cette dépense supplémentaire a été partiellement atténuée par le fonds d'amorçage versé par l'Etat, à savoir 16 800€ en 2014. Aussi, la commune a dû financer près de 50% de cette dépense supplémentaire.

Gestion des Pactes Civil de Solidarité

Depuis le 01/11/2017, les administrés souhaitant se pacser peuvent enregistrer leur démarche auprès de l'Officier d'Etat civil en mairie ou auprès d'un notaire.

Ce transfert des services des greffes des tribunaux vers les communes a impacté l'organisation du service administratif de la mairie d'Echillais. Depuis le 1/11/2017, 9 PACS ont été enregistrés en mairie.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges à caractère général

Sécurisation des établissements recevant du public

Depuis les évènements tragiques de 2015 et l'application de l'état d'urgence, l'État a fortement incité les collectivités locales à sécuriser leurs établissements recevant du public. Il a demandé également qu'une vigilance particulière soit portée sur les établissements scolaires. C'est pourquoi, dans le cadre du regroupement des écoles, la ville d'Echillais a prévu l'installation de portails sécurisés avec interphones.

De plus, dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS : risques naturelles et intrusion), la commune a dû installer un système d'alerte au sein des écoles.

Ces dépenses se sont élevées à 23 500€ pour les installations et pour les contrats de maintenance.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges à caractère général

Mise en accessibilité des établissements recevant du public

Par délibération du 15/12/2015, le conseil municipal d'Echillais a adopté son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) imposant la réalisation de travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments.

Bâtiments	coût H.T. 2015-2016	coût H.T. 2017	coût H.T. 2018
École G3	20 300,00 €		
Maternelle	18 910,00 €		
restaurant scolaire	6 610,00 €		
École G2		15 900,00 €	
Mairie		2 500,00 €	
Diverses salles associatives sur Place d'Uettingen			12 120,00 €
Eglise			2 700,00 €
Salle de dessin			13 620,00 €
Salle de sport			28 650,00 €
Terrain de football			22 820,00 €
TOTAL	45 820,00 €	18 400,00 €	79 910,00 €
Coût GLOBAL		144 130,00 €	

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges de personnel

Depuis 2014, les charges de personnel sont constantes et maîtrisées (+0,74% sur la période).

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Charges de personnel et frais assimilés	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39
Totaux	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39

Des mesures gouvernementales annoncées et / ou votées au plan national viendront impacter, cette année encore, le niveau des dépenses de personnel de la ville d'Echillais.

- Gel de la valeur du point d'indice
- de l'application de la réforme dite « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations)
- Mise en place, à compter du 1er janvier 2018, de la journée de carence
- Augmentation de 1,7 point de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)
- Versement dans le même temps d'une indemnité différentielle destinée à compléter la compensation aux agents de l'augmentation de leur CSG

Parallèlement, ces dépenses de personnel sont amenées à progresser en volume en raison de la suppression des contrats aidés et la stagiairisation en 2018 de deux agents en contrat d'avenir et en contrat CAE-CUI. L'incidence financière estimée serait de l'ordre de +10 500€ en 2018.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges de personnel

Le transfert de la compétence « équipements culturels », au 01/01/2017, a eu pour incidence le transfert du personnel de la médiathèque d'Echillais vers la CARO. Aussi, dans le cadre de cette procédure, la ville d'Echillais a acté la suppression d'un poste d'Adjoint du patrimoine dès le 01/01/2017 (-19 100€). En contrepartie, le transfert de cette charge financière vers la CARO entraîne une diminution à l'euro près de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité.

En 2018, la commune devra mettre en place un nouveau régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP).

Toutefois, et compte tenu du contexte financier et budgétaire, l'objectif global demeure, autant que possible, la maîtrise des dépenses de personnel qui représentent une part non négligeable du budget.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les charges de personnel

Depuis 2014, les charges de personnel sont constantes et maîtrisées (+0,74% sur la période).

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Charges de personnel et frais assimilés	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39
Totaux	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39

Des mesures gouvernementales annoncées et / ou votées au plan national viendront impacter, cette année encore, le niveau des dépenses de personnel de la ville d'Echillais.

Parallèlement, ces dépenses de personnel sont amenées à progresser en volume en raison de la suppression des contrats aidés et la stagiairisation en 2018 de deux agents en contrat d'avenir et en contrat CAE-CUI. L'incidence financière estimée serait de l'ordre de +10 500€ en 2018.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

Les indemnités des élus

L'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ». La ville d'Echillais pouvait donc prétendre à 6 adjoints au Maire.

Seulement, lors des dernières élections municipales de 2014, le choix de l'équipe municipale s'est portée sur un nombre de 5 adjoints, faisant l'économie d'un poste. En complément, un poste de conseiller municipal délégué aux affaires sociales a été créé.

L'économie générée s'élève à 4 800€ par an.

Cependant, les indemnités des élus ont été impactées par la hausse des cotisations de sécurité sociale entre 2014 et 2017 (+ 5 554€).

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

La contribution au service d'incendie et de secours

En application de l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes contribuent au budget des services départementaux d'incendie et de secours. Jusqu'en 2013, cette contribution était payée par la CARO. Seulement, l'intercommunalité n'étant pas compétente en matière d'incendie et de secours à la date de promulgation de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, la jurisprudence a précisé qu'il appartenait aux communes de la verser.

C'est pourquoi, depuis 2014, la ville d'Echillais est dans l'obligation de verser cette contribution au service d'incendie et de secours. Cette contribution reste stable depuis 2014.

Autres charges de gestion courante	2014	2015	2016	2017
Service d'incendie	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44
Totaux	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

Les participations aux organismes de regroupement

Les participations aux organismes de regroupement sont versées par la commune à des établissements ou des syndicats de coopération intercommunale en contrepartie de la réalisation d'une prestation. Le montant de ces participations sont constituées de la contribution au Service Enfance Jeunesse Intercommunal à 88%, de celle au SIVU gendarmerie à 9%, de celle à la CARO (instruction des dossiers d'urbanisme) à 2%.

Évolution de la participation au SEJI (2014-2017)

	2014*	2015**	2016	2017	2018
Montant	106 845,00 €	143 811,00 €	178 800,60 €	178 801,00 €	178 801,00 €
Variation / N-1	17,22%	34,60%	24,33%	0,00%	0,00%

* 2014 = Hausse due à la reprise du centre de loisirs et de l'association EJE

** 2015 = transfert de la compétence Accueil périscolaire – centre de loisirs au SEJI

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

Les autres charges de gestion courante

Les subventions versées aux associations et au Centre communal d'action sociale

L'enveloppe globale versée aux associations au titre des subventions 2017 a représenté 7483€. Ce montant représente 0,4% des dépenses de fonctionnement. Elles sont particulièrement maîtrisées depuis 2014.

Au delà des subventions versées aux associations, la commune intervient de manière indirecte pour le bon fonctionnement des associations ou l'aide à l'organisation de manifestations associatives. Cette aide indirecte, ou charges supplétives, s'élève en moyenne à 200 000€ par an pour l'ensemble des associations communales.

La subvention au CCAS est liée au besoin financier de ce budget annexe. Son montant de 6500€ en 2017 est contenu depuis 2014.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

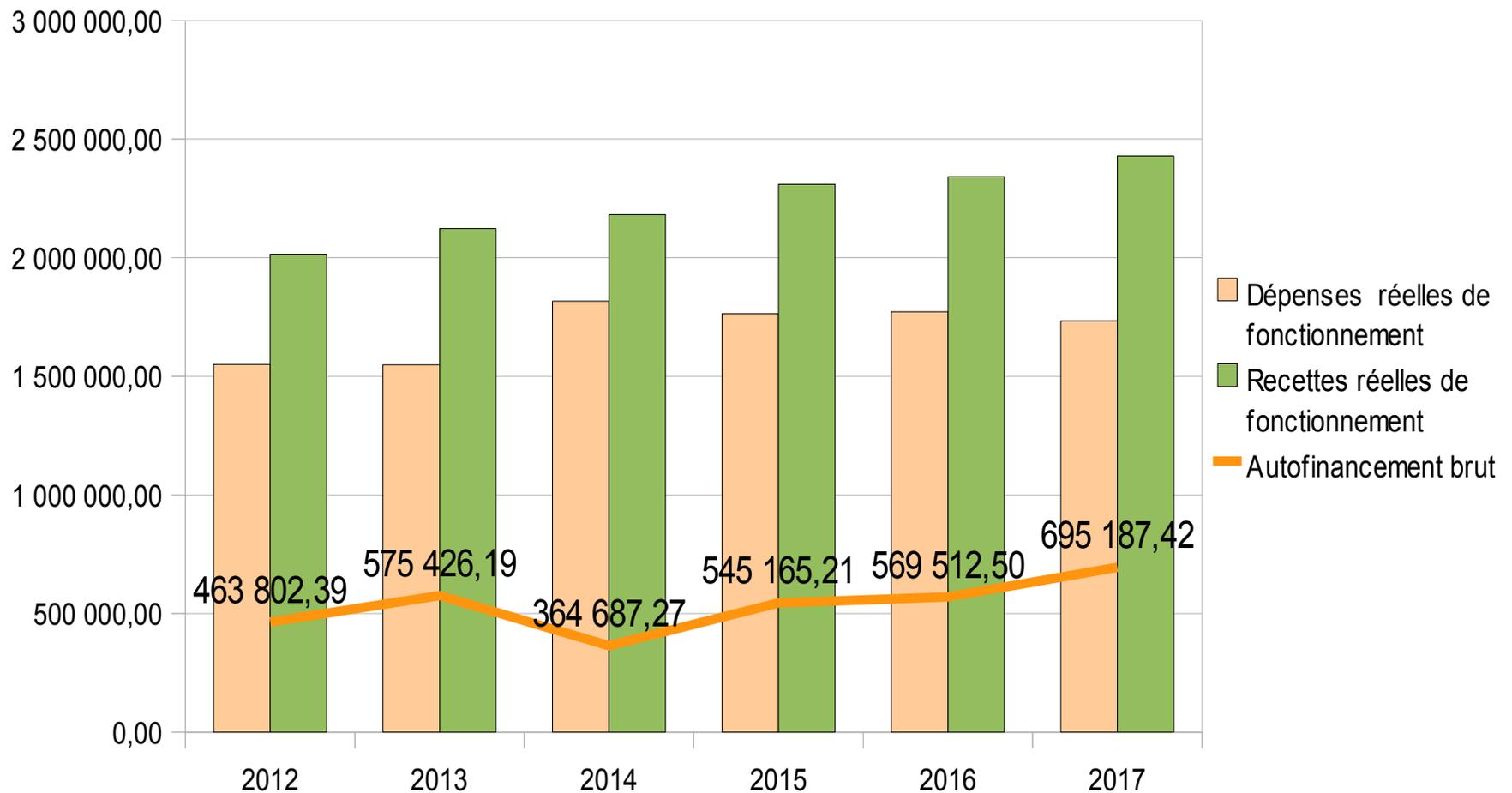
3 – L'autofinancement

L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE

D'ÉCHILLAIS

4 – Les dépenses d'investissement 2017

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Article	Opération	Opération	Objet	Total TTC	Subventions perçues
	102	EGLISE	Divers	840,00	
	103	BATIMENTS SCOLAIRES	Divers	6 916,45	
	105	CANTINE	Divers	4 355,40	
	106	FOYER MUNICIPAL	Divers	15 102,44	
	108	ATELIERS	Divers	54 060,04	50 000,00
	200	COLOMBARIUM	Divers	3 845,40	
	300	SALLE DE SPORT	Divers	12 840,00	
	312	LOCAUX ASSOCIATIONS	Divers	19 822,77	
	87	TERRAIN DE FOOTBALL	Divers	3 419,52	
	88	MAIRIE	Divers	58 748,46	
	92	VOIRIE RESEAUX	Divers	35 691,45	
001	*OF	DEFICIT REPORTE	Divers	342 996,12	
1641	*OF	CAPITAL EMPRUNTS	Divers	262 419,48	
			TOTAL 2017	821 057,53	50 000,00

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

6 – Préfiguration des dépenses d'investissement en 2018

Il apparaît que les dépenses d'investissement certaines sont de l'ordre de 583 030,57€ réparties entre les restes à réaliser 2017 (297 266,18€) et les dépenses certaines 2018 constituées à 84% du remboursement du capital d'emprunt (285 764,39€)

RESTES A REALISER DE 2017		Subvention attendues
Révision du PLU – honoraires	12 870,00 €	
Mairie – Honoraires réaménagement mairie	85 311,84 €	
SAUR	1 236,00 €	
SDEER	233,54 €	
UNIMA - schéma directeur des eaux pluviales.	2 000,00 €	
Achat terrain Caillaud + frais de notaire	179 000,00 €	20 000,00 €
AGORA (air de jeux)	14 078,00 €	2 346,00 €
NEVACO Pupitre	622,80 €	
Eiffage PMR SOLDE	1 914,00 €	
Sous-Total restes à réaliser		22 346,00 €

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE D'ÉCHILLAIS

6 – Préfiguration des dépenses d'investissement en 2018

DEPENSES CERTAINES 2018		Subventions attendues
SDEER – remplacement candélabre accidenté rue des erronelles	6 317,00 €	
Réciprocateur et binette à batterie (devis 2017)	5 106,00 €	2 978,00 €
Visseuse devisseuse	450,00 €	
Terrain de foot : pare ballons	600,00 €	
Etude et dossier de création de Périmètres Délimités des Abords	3 060,00 €	
OPERATION FINANCIERES		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	
EMPRUNTS (CAPITAL)	240 360,43 €	
EMPRUNTS 2017	0,00 €	
EMPRUNTS RELAIS (lignes de trésorerie)	0,00 €	
GFP RATTACHACHEMENT emprunts SDEER	26 670,96 €	
GFP RATTACHACHEMENT – Opérations d'ordre SDEER	0,00 €	
Emprunt SEJI – Opérations d'ordre 041/1641	3 200,00 €	
SOUS-TOTAL DEPENSES CERTAINES	285 764,39 €	2 978,00 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation

- Politique tarifaire : Pour 2018, le conseil municipal a souhaité maintenir globalement les tarifs des divers services

La fiscalité locale

- Volonté d'augmenter de manière mesurée des taux de fiscalité locale
- Réflexion sur une analyse financière visant à optimiser les bases fiscales (classement des habitations par catégories fiscales)

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2018

1 – Les recettes de fonctionnement

Autres recettes

- Incidences du transfert de charges et des travaux de la nouvelle médiathèque - Diminution de l'attribution de compensation de la CARO
- Stabilité du produit de la taxe sur les déchets incinérés avec des perspectives d'évolution en 2019
- Inscription prudente des prévisions de recettes dans le budget 2018
- Maintien des projets subventionnés pour l'amélioration des entrées de l'agglomération
- Recettes nouvelles par la vente de terrains : rue de Martrou, rue de Bellevue et Maison du Canal
- Maintien d'un certain niveau d'autofinancement
- Réflexion sur l'instauration d'une taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, pré-enseignes...)
- Recherche permanente de subventions pour le financement des projets

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2018

2 – Les dépenses de fonctionnement

Au regard des recettes dont elle disposera et des dépenses auxquelles elle devra faire face, la ville d'Echillais poursuivra sa démarche de recherche d'économies.

Les charges à caractère général

- Incidences du transfert de charges vers la CARO
- Poursuite des recherches d'économies sur la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux et sur le réseau d'éclairage public
- Maîtrise des charges liées aux contrats de maintenance
- Nouveau contrat de prestation de services : mesure de la qualité de l'air dans les écoles
- Augmentation significatives des surfaces entretenues par la commune suite à la rétrocession de plusieurs espaces verts et voiries
- Poursuite de l'amélioration qualitative des produits du restaurant scolaire avec maintien du budget
- Poursuite des travaux d'amélioration du réseau de voirie
- Remise à niveau du site internet de la ville d'Echillais
- renforcement des mesures de protection des populations (sécurité incendie...)

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2018

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

- Incidences du transfert de charges vers la CARO
- Fin des contrats aidés et maintien des effectifs aux services techniques
- Réflexion sur le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP
- Réflexion sur le recrutement d'un agent au service administratif et d'un agent de police municipale : salaire + équipements

Les autres charges de gestion courante

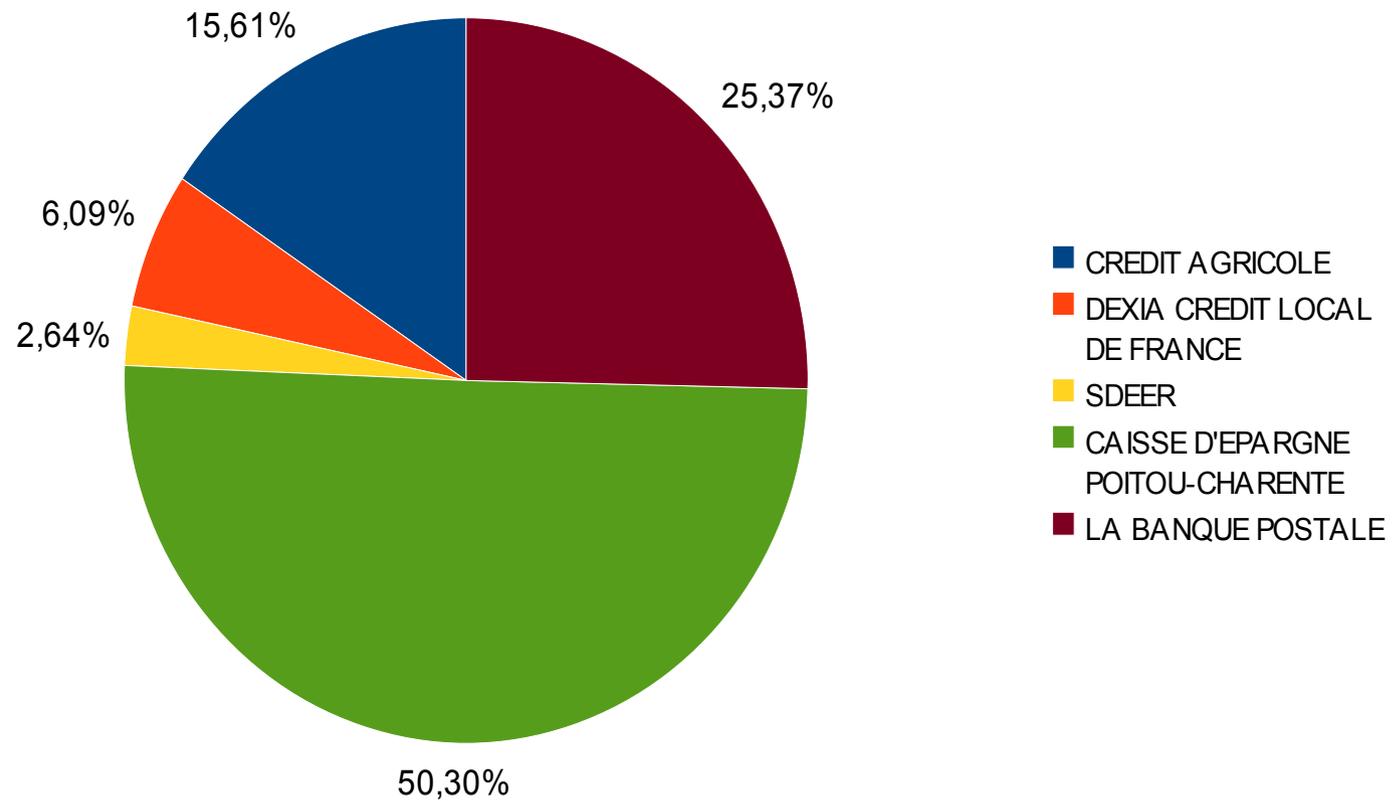
- Maintien des aides directes et indirectes aux associations et au CCAS
- Volonté de maîtriser de la dette

L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

Numéro d'emprunt	Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Périodicité	Date 1 ère échéance	Date dernière échéance	Capital restant au 31/12/2018
13B	01/05/2008	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	5014014201 PRET EURILYS AMORT.PROGRESSIF PASSAGE D'EURIBOR VERS TAUX FIXE	210 553,50	12	Annuelle	01/05/2009	01/05/2020	43 371,02
37	27/11/2008	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	A331400Q (ANCIEN N°1804387) (ANCIEN N° 20300311) LIGNE DE TRESORERIE	171 646,89	20	Annuelle	27/11/2009	27/11/2028	103 902,89
43 bis	16/12/2015	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	Emprunt MON28351EUR/0302941/001 DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	86 288,46	20	Trimestrielle	01/03/2016	01/12/2020	34 976,27
47	20/01/2010	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	1807426 LIGNE DE TRESORERIE PRET PALIERS SUCCESSIFS C.E	317 573,45	15	Annuelle	20/01/2011	20/01/2025	165 278,63
49	10/11/2006	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	20600107 PROGRAMME INVESTISSEMENTS	700 000,00	25	Annuelle	10/11/2007	10/11/2031	446 267,37
50 bis	09/11/2015	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	D0700138 DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE ET DE BATIMENTS	434 921,80	17	Annuelle	22/10/2016	22/10/2032	379 946,69
51	01/10/2008	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	MON261621 VOIRIE 2008	6 640,00	20	Semestrielle	01/04/2009	01/10/2018	0,00
54	22/06/2009	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	8542929 TRAVAUX VOIRIE ET BATIMENTS	250 000,00	15	Annuelle	22/06/2010	22/06/2024	119 629,04
56	05/10/2009	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	8560996 EMPRUNT VOIRIE 2009	8 453,00	20	Semestrielle	05/04/2010	05/10/2019	1 006,07
61	18/12/2012	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTE	9006099 EMPRUNT VOIRIE 2012 CAISSE D'EPARGNE DE 150000 €	150 000,00	41	Semestrielle	05/01/2013	05/01/2033	122 830,57
62	26/12/2012	CREDIT AGRICOLE	70011668907 EMPRUNT VOIRIE 2012 CREDIT AGRICOLE	150 000,00	15	Annuelle	15/12/2013	15/12/2027	100 798,50
64	09/01/2014	CREDIT AGRICOLE	contrat 73565 dépenses investissement 2013	200 000,00	48	Trimestrielle	15/04/2014	15/01/2026	129 557,59
65	23/12/2013	SDEER	EP146161 Extension de l'éclairage public rue du champ truchot créance 0146021	5 210,68	5	Annuelle	01/05/2014	01/05/2018	0,00
66	15/10/2013	SDEER	EP146212 pose de tuteurs pour éclairage public sur caténaires rue des erronelles créance 046020	10 593,07	5	Annuelle	01/04/2014	01/04/2018	0,00
67	27/10/2014	CREDIT AGRICOLE	00000186103 TRAVAUX FOYER	220 000,00	60	Trimestrielle	15/01/2015	15/10/2029	170 374,85
70	25/11/2014	SDEER	dossier 1460082 rues de martrou-transbordeur - bellevue emprunt 0146511	54 185,75	5	Annuelle	01/07/2015	01/07/2019	10 837,15
71	24/04/2015	LA BANQUE POSTALE	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE nouveau numéro de contrat MON504629EUR	330 000,00	60	Trimestrielle	01/08/2015	01/05/2030	260 165,99
72	04/06/2015	SDEER	créance 146022 reprise éclairage rue Martrou, transbordeur, bellevue	51 235,09	5	Annuelle	01/10/2015	01/10/2019	10 247,01
73	01/02/2016	SDEER	Dossiers 146-1006 et 146-1021 - ECLAIRAGE TERRAIN FOOT STABILISE ET 31 HORLOGES ASTRONOMIQUES	7 521,41	5	Annuelle	01/06/2016	01/06/2020	3 008,57
75	02/03/2016	LA BANQUE POSTALE	Regroupement des écoles Contrat MON507375EUR/0507882/001	500 000,00	144	Mensuelle	01/04/2016	01/03/2028	393 942,93
76	24/10/2016	SDEER	Dossier 146-1030 extension de l'éclairage route des Chevaux (3 candélabres)	4 608,81	5	Annuelle	01/07/2017	01/07/2021	2 765,29
78	20/06/2016	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	Renégociation emprunt 18	34 980,75	20	Trimestrielle	01/09/2016	01/06/2021	17 534,10
								TOTAL	2 516 440,53

L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

Répartition par prêteur au 1er janvier 2018



L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

Tous les emprunts actuels de la commune ont été contractés à taux fixe.

Aussi, le taux moyen de la dette est de :

Prêteur	Taux moyen
CREDIT AGRICOLE	3,41%
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	1,82%
SDEER	0,00%
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	4,21%
LA BANQUE POSTALE	1,65%
TAUX MOYEN	2,22%

Le désendettement de la ville

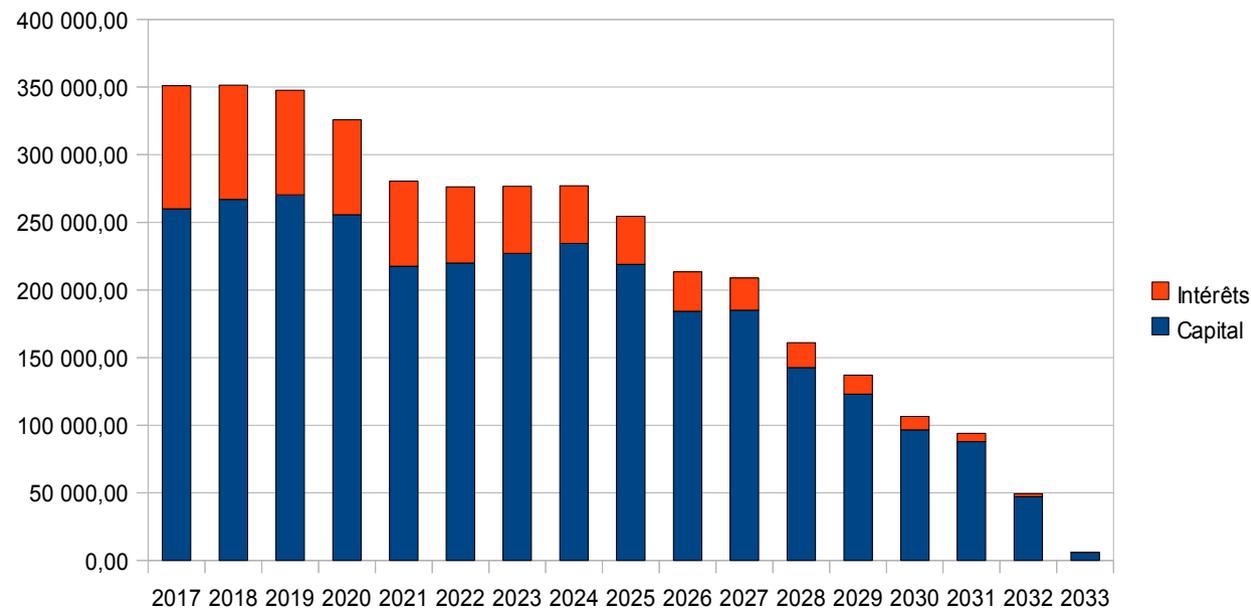
Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2017, il serait de 4,82 années.

L'ENDETTEMENT D'ECHILLAIS

La Typologie de la dette de la commune d'Echillais

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la commune est désormais classée à 100% en 1A suite au refinancement de deux prêts DEXIA en 2016, soit le niveau de risque le plus faible possible.

L'extinction de la dette de la commune d'Echillais



INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL D'ECHILLAIS

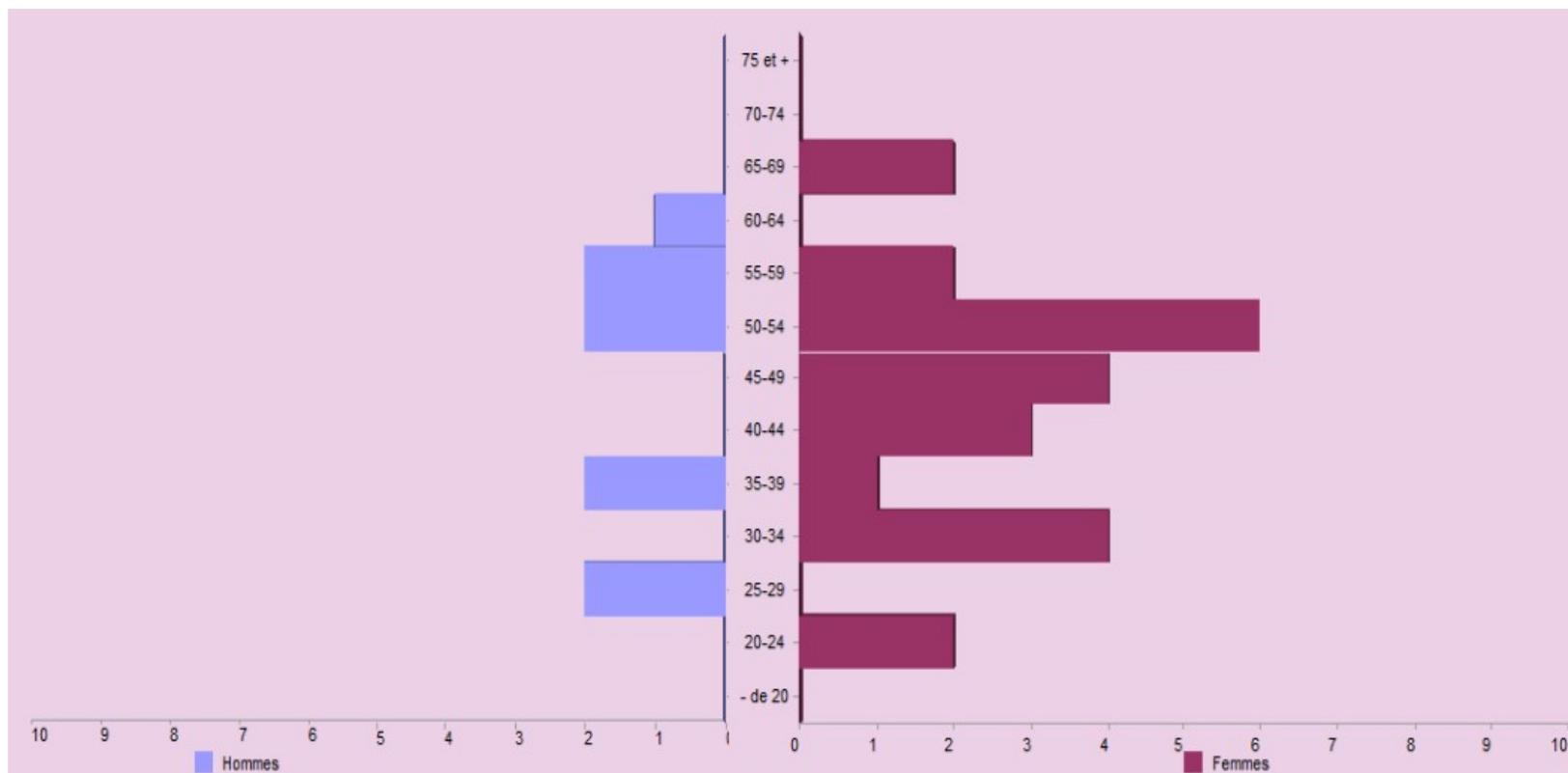
Évolution et structure des effectifs

		Au 	Taux
Nombre d'agents		33	100,00%
dont	Titulaires	24	72,72%
	Stagiaires	2	6,06%
	Contractuels	2	6,06%
	Emplois aidés	3	9,10%
	Emplois saisonniers/agents remplaçants/ apprentis	2	6,06%

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL D'ECHILLAIS

Évolution et structure des effectifs

Pyramide des âges de la collectivité au 31/12/2017



CONCLUSION

La commune d'Echillais devra poursuivre ses efforts dans la maîtrise de ses finances tout en étant attentive à son développement et en s'efforçant de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, devra également conforter son positionnement au sein de la Communauté d'Agglomération “Rochefort-Océan”.